

Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes
A l'attention de Monsieur le Maire
Place de l'Eglise
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Melun, le 26 juin 2024

Monsieur le Maire,

Par la présente, j'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations suivantes :

- Le taux de 25% de logements sociaux (suivant le cadre défini par la loi SRU) sera appliqué sur l'ensemble de la ZAC Centre Bourg ;
- Ce taux constitue une obligation contractuelle issue de nos contrats de prêts dits « GAIA » contractés auprès de la Caisse des Dépôts ;
- Dans le périmètre de la ZAC Centre Bourg, environ 113 logements sociaux seront réalisés au sud de la RD 934 (secteurs des Clayes), minimum 50 logements sociaux seront réalisés au nord de la RD 934 (secteur des Redars), proportionnellement à la répartition des constructions prévues dans la ZAC.

A toutes fins utiles, rappelons que la SEM Aménagement 77 est titulaire du contrat de concession de la ZAC Centre Bourg dont le terme est actuellement fixé en 2030.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

François CORRE
Directeur Général